

Bernard

Nom : *Bernard* Numéro matricule du recrutement : *757*

Prénoms : *Auguste* Surnom : _____ Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL

Né le *9 janvier 1883* à *Moulherme* canton de *Longué* département de *Maine-et-Loire* résidant à *Polou* canton de *Longué* département de *Maine-et-Loire* profession de *domestique*

fil(s) de *l'inconnu* et de *Bernard Marie* domiciliés à *Mouille* canton de *Saumur* département de *Maine-et-Loire*

N° *8* de tirage dans le canton de *Saumur N. E.*

SIGNALEMENT

Cheveux *et* sourcils *blonds*
 yeux *bleus* front *ordinaire*
 nez *moyen* bouche *moyenne*
 menton *fronc* visage *ovale*
 Taille : 1 m. *52* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Propre au service armé

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (_____ ° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'état, décorations, etc.)

Incorporé au 66^e Régiment d'infanterie à compter du 16 novembre 1904, arrivé au corps ledit jour et immatriculé sous le n° 6192, soldat de 2^e classe de 1^{er} rang.
Certificat de bonne conduite accordé.

Dans l'armée active. _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

Passé dans la disponibilité de l'armée active le *12 juillet 1907*

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile au 1 ^{er} janvier.
<i>9 déc 07</i>	<i>St-Pierre du Puy</i>	<i>Couss</i>	<i>R</i>
<i>12 Mars 1911</i>	<i>Marigné</i>	<i>Le Mans</i>	<i>R</i>
<i>16 Mars 1912</i>	<i>Pressac</i>	<i>Marnes</i>	<i>R</i>

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
_____	_____	_____	_____	_____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans _____ du _____ au _____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

Campagne: Contre l'Allemagne: du 12 août 1914 au 28 février 1916.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajouré*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)

Mieux au Recrutement

Guerr. — Registre matricule. — 2-89-1903.